



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre juillet, à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Lamothe Capdeville, sous la présidence de Robert DESCAZEUX, son Président.

Délégués votants présents :

ALBEFEUILLE LAGARDE	M. BOURDONCLE	ALBIAS	M. ROUCHY
AUTERIVE	Mme DELPONT	AUVILLAR	M. COMPAGNAT
AUTY	M. RATIE	BESSENS	M. GIMBREDE
BEAUMONT DE LOMAGNE	M. SEIGNERON	BOUDOU	M. FIELDES
BIOULE	M. FLAUJAC	CAMPSAS	M. ASTOUL
BRASSAC	M. AJAS	CASTELSARRASIN	M. BENECH
CASTELMAYRAN	M. OLLINO	CAYLUS	M. SERVIÈRES
CAUMONT	M. COSTES	CAYRIECH	M. DONNADIEU
CAYRAC	Mme DAMAGGIO	CORBARIEU	M. GAYRAL
CAZALS	M. ESPINOSA	DURFORT LACAPELETTE	M. PUIGVERT
DUNES	M. MORELLINI	ESCAZEUX	M. DUILHE
ESCATALENS	M. BAZIN	FABAS	M. POZZA
ESPINAS	M. FERAL	GARGANVILLAR	M. DESCAZEUX
FENEYROLS	M. BIGET	GINALS	M. CADILHAC
GASQUES	M. LETOURMY	LACHAPELLE	M. CAVIN
GOUDOURVILLE	M. BOUYAT	LAMOTHE-CAPDEVILLE	M. GABACH
LACOUR DE VISA	M. LAVERGNE	LA SALVETAT BELMONTET	M. PEZOUS
LAPENCHE	M. VAN GYSEL	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	M. BRIOIS
LAUZERTE	M. PIERASCO	LES BARTHES	M. MAGNAC
LEOJAC	M. QUATRE	MALAUSE	M. VILLA
L'HONOR DE COS	M. ROBERT	MARSAC	M. BECBC
MANSONVILLE	M. BERTHET	MEAUZAC	M. SALITOT
MAS-GRENIER	M. LONGAGNE	MOISSAC	M. HENRYOT
MERLES	M. HOZJAN	MONBEQUI	M. VILLEMUR
MOLIERES	M. SAHUC	MONTAGUDET	M. BENOIS
MONCLAR DE QUERCY	M. EMBOULAS	MONTAIN	M. DELLUC
MONTAIGU DE QUERCY	M. LAVABRE	MONTASTRUC	M. MALMON
MONTALZAT	M. CRABIE	MONTBARTIER	M. GRADIT
MONTAUBAN	Mme BERLY	MONTECH	M. JEANDOT
MONTBETON	M. GRAND	MONTESQUIEU	M. LOUSSERT
MONTEILS	M. MASSALOUPE	MONTPEZAT DE QUERCY	M. CABOS
MONTJOI	M. BRUEL	NEGREPÉLISSE	M. TOURREL
MONTRICOUX	M. BOUISSET	PARISOT	M. CASTELNAU
NOHIC	Mme . GUILLEMOT	PIQUECOS	Mme CASTAGNE
PERVILLE	M. VIGROUX	POMPIGNAN	M. RIBES
POMMEVIC	M. DELACHOUX	PUYLAROCQUE	M. BELON
PUYCORNET	Mme PUJOL	REYNIES	M. VIGOUROUX
REALVILLE	M. MOURGUES	SAUVETERRE	M. BELVEZE
ROQUECOR	M. DECAUNES	SISTELS	M. QUARGENTAN
SEPTFONDS	M. RONCHI	ST-AMANS DE PELLAGAL	M. AURIENTIS
ST-AIGNAN	Mme BENVÉGNU	ST-CIRICE	M. TRAMUZZI
ST-ANTONIN NOBLE VAL	Mme MILLE	ST-CLAIR	M. VERBRUGGE
ST CIRQ	M. BAILLS	ST-NAZAIRE DE VALENTANE	M. BARRA
ST-MICHEL	Mme TREUILHE	ST-PAUL D'ESPIS	M. MALLEVIALLE
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	M. BOYE	ST-VINCENT D'AUTEJAC	M. GRILLAT
ST-PROJET	M. ESTRIPÉAU	VAISSAC	M. DELMAS
STE-JULIETTE	M. GIBERT	VAREN	M. CANTALOUBE
VALENCE D'AGEN	M. GROUSSOU	VERFEIL SUR SEYE	M. BAYLAC
VERDUN SUR GARONNE	M. CARRER	VILLEBRUMIER	M. ASTOUL
VERLHAC TESCOU	Mme EMPÉAZ	VILLEMADE	M. LABRUYERE

Délégués excusés :

ANGEVILLE	M. LABORIE	ASQUES	M. FALGAYRAS
AUCAMVILLE	M. PECH	BALIGNAC	M. DUPONT
BARDIGUES	M. DUPOND	BELBEZE EN LOMAGNE	M. LANE

BELVEZE	M. PRADALIE	BOUILLAC	M. MATILDE
BOULOC EN QUERCY	M. MONTAGNAC	BOURG DE VISA	M. MEYER
BOURRET	M. DUSSAUX	BRESSOLS	M. IBRES
CANALS	M. PURCHA	CASTELFERRUS	M. DUPUY
CASTELSAGRAT	M. DONZELLI	CASTERA BOUZET	M. WATTEL
CAUSSADE	M. DUJOLS	COMBEROUGER	M. ANTONIOLLI
CORDES TOLOSANNES	M. CITRON	COUTURES	M. GARRIGUES
DIEUPENTALE	M. DEVAY	DONZAC	M. SOPETTI
ESPALAIS	M. MOLLE	ESPARSAC	M. GUIRBAL
FAJOLLES	M. MIRAMONT	FAUDOAS	M. DUPONT
FAUROUX	M. VIELLEVIGNE	FINHAN	M. DUBEROS
GARIES	M. TONIN	GENEBRIERES	M. ESCALETTE
GENSAC	Mme FABAROL	GIMAT	M. DIANA
GLATENS	M. RENARD	GOLFECH	M. WALASZEK
GRISOLLES	M. MARTY	LABARTHE	M. NOUGAYREDE
LABASTIDE DE PENNE	M. BONESTEVE	LABASTIDE ST-PIERRE	M. OLIVIER
LABOURGADE	M. SAMAIN	LACAPELLE LIVRON	M. FRAYSSE
LAFITTE	M. MASSON	LAFRANÇAISE	M. SEGONNE
LAGUEPIE	M. SEMPER	LAMAGISTERE	M. DOUSSON
LAMOTHE CUMONT	M. THAU	LARRAZET	Mme. SOBOL
LAVAURETTE	M. PASSEDAT	LAVIT DE LOMAGNE	M. CONSTANTIN
LE PIN	M. JEAN	LIZAC	M. GARGUY
LOZE	M. FAUCON	MARIGNAC	M. RINALDI
MAUBEC	M. DAYREM	MAUMUSSON	M. FAUX
MIRABEL	Mme LINSTRUISEUR	MONTBARLA	M. CHERON
MONTFERMIER	M. LANDOU	MONTGAILLARD	M. SALOMON
MOUILLAC	M.ROMANO	ORGUEIL	M. PUJOL
POUPAS	M. KENDALL	PUYGAILLARD DE QUERCY	M. GARY
PUYLAGARDE	M. GILLES	SAVENES	M. DE TARRAGON
ST AMANS DU PECH	M. MERLY	SERIGNAC	M. GIAVARINI
ST ETIENNE DE TULMONT	M. AUFRERE	ST-ARROUMEX	M. DELLAC
ST NAUPHARY	M. LACAM	ST-GEORGES	M. PAGES
ST SARDOS	M. FENIE	ST PORQUIER	M. PREVEDELLO
TOUFFAILLES	M BARREAU	ST VINCENT LESPINASSE	Mme GARRIC
VARENNES	M. SUZZONI	TREJOULS	M. CORRECH
VIGUERON	M. COUDERC	VAZERAC	M. VEYRAC

Pouvoirs à : M. SALITOT (MEAUZAC) pour M. PORTAL (BARRY D'ISLEMADE)
M. SEIGNERON (BEAUMONT DE LOMAGNE) pour M. REY (BEAUPUY)
M. MONTANE (CAZALS) pour M. TSCHOCKE (BRUNIQUEL)
M. FERAL (ESPINAS) pour M. ROUX (CASTANET)
M. PUIGVERT (DURFORT LACAPELETTE) pour Mme DESHURAUD (CAZES MONDENARD)
Mme DELPONT (AUTERIVE) pour M. FAURE (CUMONT)
M. DESCAZEUX (GARGANVILLAR) pour M. BAQUE (GOAS)
M. GABACH (LAMOTHE CAPDEVILLE) pour M. SERRES (GRAMONT)
M. MAGNAC (LES BARTHES) pour M. SPIGA (LABASTIDE DU TEMPLE)
M. GRADIT (MONTBARTIER) pour Mme PIZZINI (LACOURT ST PIERRE)
M. PIERASCO (LAUZERTE) pour M. COUREAU (LE CAUSE)
M. BELON (PUYLAROQUE) pour M. THUERY (MIRAMONT DE QUERCY)
M. BECBEC (MARSAC) pour M. BREIL (PUYGAILLARD DE LOMAGNE)
M. BOYE (ST-NICOLAS DE LA GRAVE) pour M. POST (ST-BEAUZEIL)
M. TRAMUZZI (ST-CIRICE) pour M. TASSIAUX (ST-JEAN DU BOUZET)
Mme BENVEGNI (ST-AIGNAN) pour Mme CRESSON (ST-LOUP)
Mme TREUILHÉ (ST-MICHEL) pour M. CREHEN (VALEILLES)

Membres en exercice : 195

Membres présents : 100

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 17

Assistaient également à la séance :

M. ROMIEU, Directeur de l'AEC
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,
et l'ensemble des personnels techniques et administratifs du SDE 82

PLAN DE FINANCEMENT OPERATIONS SITES ISOLES PHOTOVOLTAIQUES

Le Président indique aux membres du Comité syndical, que le Syndicat est ponctuellement sollicité pour des travaux d'installation de générateurs photovoltaïques déconnectés du réseau de distribution publique d'électricité pour l'alimentation de constructions (habitations, locaux à vocation économique). Il rappelle que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du programme spécial MDE – sites isolés, financé par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE).

Le Président précise que ce programme spécial a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production décentralisée à partir d'énergies renouvelables dès lors que l'opération est justifiée au plan technico-économique et permet d'éviter ou différer une solution d'extension qui se révélerait beaucoup plus onéreuse. Il informe, par ailleurs, que le Syndicat déposera un dossier auprès du FACE au second semestre 2018 pour une demande d'augmentation de puissance d'un générateur existant.

Compte tenu des nouvelles modalités d'aides financières de la Région Occitanie pour le développement de l'électrification des sites isolés, le Président indique qu'il convient d'adapter les modalités de financement de ce type d'opérations, qui avaient été adoptées par le Comité syndical le 18 février 2016.

Le Président propose aux membres du Comité syndical d'adopter les modalités de financement applicables aux opérations relevant du programme « sites isolés », comme suit :

Régime rural :

FACE : 80% maximum du montant HT éligible

Région Occitanie : 15% du montant HT éligible, si le projet bénéficie d'un avis favorable du FACE

SDE 82 : reste à charge du montant HT (20 %)

Régime urbain :

FACE : 80% maximum du montant HT éligible

SDE 82 : reste à charge du montant HT (20 %)

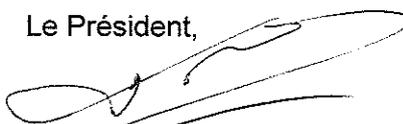
Le Président précise, bien entendu, que conformément à la réglementation en vigueur, le cumul de subventions sera plafonné à 80 % du montant HT du projet.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, autorisent, à l'unanimité, le Président à adapter les modalités de financement applicables aux opérations relevant du programme « sites isolés », telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Robert DESCAZEUX